

DÉPARTEMENT DE L'ORNE  
Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Commune de Crulai

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE Du 12 Mai 2023**

**Date de Convocation :** L'an deux mil vingt-trois, le douze Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Philippe CROTEAU Maire,  
Le 04 Mai 2023

**Date d'Affichage :** **Etaient présents :** Mrs P CROTEAU, P.GOUEDARD, Mmes B. MOLINO, Mr S.BEAUVAIS, Mme R.DEMOULINS, Mrs D.FAUVARQUE, S. GUILLAUME, Mme E.LEFEVRE, C.ROGER, L.VINÉE.  
Le 04 Mai 2023

**Nombre de Conseillers :** **Etaient absents :** Mr G de GOUSSENCOURT a donné pouvoir à Mme Céline ROGER

**En exercice :** 14 Madame Annie RENARD a donné pouvoir à Monsieur Serge BEAUVAIS  
**En présence :** 14 Madame Brigitte AUBERTING excusée.  
**Pouvoir :** 02 Madame Isabelle COUPRY excusée.  
**Votants :** 12

Madame Bernadette MOLINO est nommée Secrétaire de Séance.

**4-4 ) MODIFICATION DE LA LOCATION A LA JOURNÉE DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement les salles communales peuvent être louées à la journée et ce mode de location pose des problèmes. Monsieur Le Maire propose aux membres présents que la location à la journée soit modifiée.

Monsieur Le Maire précise que la location à la journée ne doit concerner que les jours en semaine en excluant les veilles de week-end, de fêtes et de jours fériés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** cette proposition en ce sens que désormais la location à la journée des salles communales ne sera effectuée que les jours en semaine sauf les veilles de week-end, de fêtes et de jours fériés.

Fait à et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Philippe CROTEAU

  
*Philippe Croteau*